



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 14/01/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi quatorze janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 2 - DOB 2019

#### **Présents :**

Monsieur DEZALOS Christian **Maire**

Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame JOURNE-LHERISSON Michèle, Monsieur GERAUD Jean-Claude, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame MANDEIX Catherine Adjoints

Madame ACCARY Annie, Monsieur JOSEPH Joël **Délégués**

Madame LASSORT Colette, Madame FORNASARI Monique, Monsieur KHERCHACHE Aïssa, Madame LABADIE Annie, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame LUGUET Pascale, Monsieur BOUDON Arnaud, Madame FAVARD Odile, Monsieur OURABAH Nino, Madame TRUILHE Aline, Madame ROBIN Séverine, Madame PERTHUIS Nicole, Monsieur DEL-FIORENTINO Julien, Monsieur ROUX Jérôme, Madame BONFANTI Brigitte, Monsieur JACQUIN Henri, Madame RAMOND Chantal **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Monsieur SMYRACHA Jean-Jacques (donne pouvoir à Monsieur LUNARDI Daniel), Madame FOURNIER Eveline (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	027
Nombre de procurations :	02

Rapporteur : **Monsieur Jean-Claude GERAUD**

## **I - Exposés des motifs**

L'article 17 de la loi NOTRe modifie l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter à leur conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité. Ce rapport est soumis à un débat, acté par une délibération spécifique, donnant lieu à un vote.

Vous trouverez en annexe le rapport d'orientation budgétaire de la ville de Boé pour l'année 2019.

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE de :**

**ACTER** : que le rapport sur les orientations budgétaires 2019, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette a été présenté et débattu en conseil municipal.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Jean-Claude  
GERAUD

M. Christian Dézalos